

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



RHONE

Publié le 11 juin 2026

Délibération du Conseil Municipal du 5 juin 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 14

Pouvoirs : 3

Votants : 16

Date de Convocation du Conseil Municipal :

22 mai 2026

L'an deux mil vingt six, le cinq juin à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Aymeric GIRARDON Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Alain BENISTY, Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Delphine CHARVIEUX, Raphaël DELOIN, Eva DRUT, Jean-Michel GOLFIER, Elvine LEON, Karine LORENZO, Caroline MIRANDA, Léo MOLINIE, Vincent PEYRE, Magali PICARD et Sophie VERCHERE.

Excusés : Rémi BROSSIER (pouvoir donné à Magali PICARD), Evelyne GIRARDON (pouvoir donné à Alain BENISTY) et Jérôme JEANPIERRE (pouvoir donné à Aymeric GIRARDON).

Absent : Olivier CHAMBE

2026-39 Délibération relative à l'approbation du Compte Financier Unique 2025

Rapporteur : Alain BENISTY

Le conseil municipal proclame Alain BENISTY, doyen du conseil municipal, président de séance pour le vote du compte financier unique 2025 du budget principal.

Durant la période de l'expérimentation, l'article 242 de la loi de finances pour 2019 précise que le compte financier unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion présentés les années précédentes.

Alain BENISTY informe que le compte financier unique 2025 du budget principal de la commune a été dressé par le Monsieur le Trésorier de Tarare. Il présente les résultats en fonctionnement et en investissement.

Monsieur le Maire se retire de la séance à 21h51.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-14 ;

Monsieur Alain BENISTY, doyen du conseil municipal, met aux votes le compte financier unique 2025 du budget principal de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité et une abstention (Jean-Michel GOLFIER) :

- **D'APPROUVER** le compte financier unique 2025 du budget principal de la commune établi par le Centre des Finances de Tarare tel que présenté.

Le Maire
Aymeric GIRARDON



Le secrétaire de séance
Léo MOLINIE

A black ink signature of Léo Molinie is written in a cursive style. The signature is fluid and extends to the right.